



Édition spéciale

« Secteur du Bâtiment et de la construction »

APPEL A CANDIDATURES

Ce concours s'adresse aux entreprises, acteurs du secteur privé, collectivités territoriales, agences nationales, universités publiques, et aux ONG ayant mis en œuvre une action d'adaptation, au sein de **l'aire bioclimatique méditerranéenne de tout ou partie des pays suivants** : Albanie, Algérie, Autorité Palestinienne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine, Malte, Maroc, Monténégro, Portugal, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie.

Concours
initié par



Partenaires

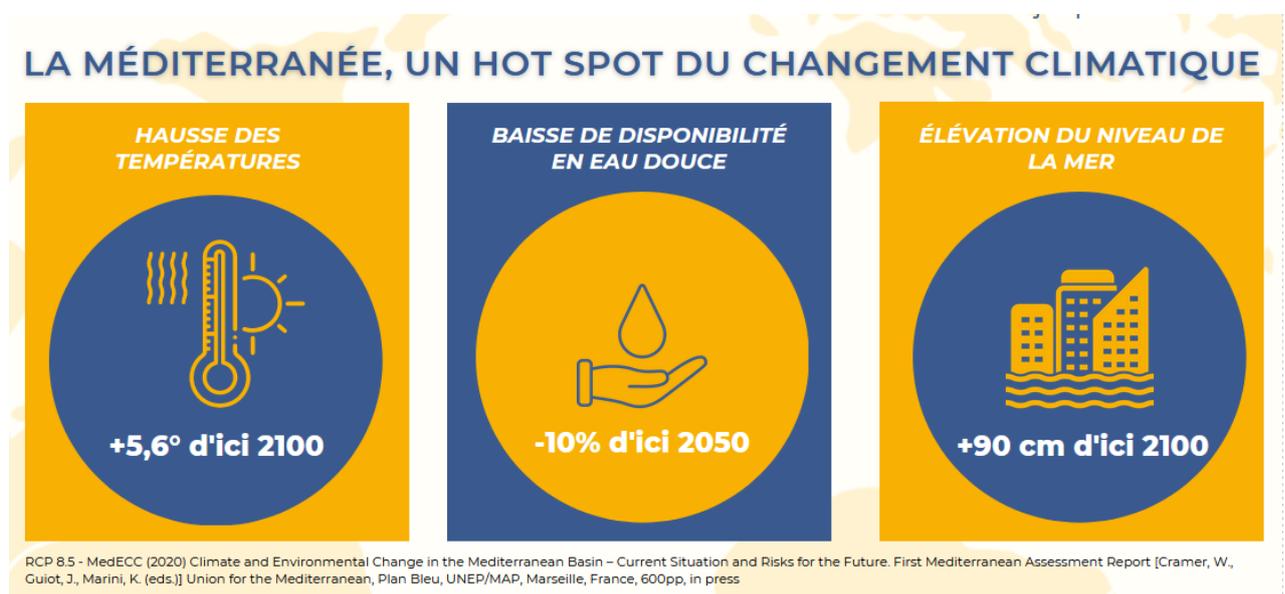


RESALLIANCE

Le bassin méditerranéen est un « point chaud » du changement climatique. En effet, si l'on se réfère aux dernières publications scientifiques¹, les tendances des cinq dernières décennies devraient perdurer, avec d'ici à la fin du siècle :

- ✓ Une hausse des températures moyennes comprise entre 3 et 5°C.
- ✓ Une baisse des précipitations de 35% sur les rives sud et est et de 25% sur la rive nord.
- ✓ Une élévation moyenne du niveau marin comprise entre 20 et 90 cm.

Plus rapide qu'ailleurs, ces évolutions du climat entraîneront de multiples et fortes conséquences humaines et socio-économiques : réduction des ressources en eau, accélération de la désertification, hausse de la mortalité liée aux fortes chaleurs, aggravation des risques littoraux, etc.



Les doubles phénomènes de densification des littoraux et d'urbanisation amplifient les contraintes et les risques au Nord comme au Sud de la Méditerranée. Des enjeux d'accroissement des effets d'îlots de chaleur urbain, de pollutions de l'air et de raréfaction des ressources en eau se multiplient surtout en milieu urbain, contribuant à dégrader fortement les conditions de vie et en particulier des plus précaires. **Le secteur de la construction est particulièrement touché par ces enjeux d'adaptation.** Or des solutions existent notamment pour améliorer le confort thermique dans les bâtiments : massification des mesures de rénovation énergétique, nouvelles constructions bioclimatiques, mesures passives de ventilation, d'ombrage, utilisation de matériaux locaux biosourcés, installation de réseaux de chaleur et de froid, etc. Elles peuvent être combinées à des réflexions d'aménagement urbain plus adaptées :

¹ MedECC (2020) Climate and Environmental Change in the Mediterranean Basin – Current Situation and Risks for the Future. First Mediterranean Assessment Report [Cramer, W., Guiot, J., Marini, K. (eds.)] Union for the Mediterranean, Plan Bleu, UNEP/MAP, Marseille, France, 632pp, ISBN 978-2-9577416-0-1, doi: [10.5281/zenodo.4768833](https://doi.org/10.5281/zenodo.4768833).

végétalisation, utilisation de matériaux à faible albedo pour la construction, ... Ces mesures peuvent permettre globalement de réduire les consommations énergétiques et l'usage de la climatisation, véritable « bombe à retardement » climatique. Ce concours permettra d'identifier ces mesures plus ou moins innovantes à l'échelle des territoires.

Les acteurs publics, privés et les ONG se mobilisent et développent des solutions pour adapter les territoires méditerranéens au changement climatique.

Les actions mises en œuvre ont vocation à être mises sur le devant de la scène pour inciter les acteurs méditerranéens à s'engager à leur tour.

Pour cela, l'ADEME (Agence française de la transition écologique), en partenariat avec le Plan Bleu, l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction (GlobalABC), programme du PNUE de l'ONU, le projet meetMED porté par Medener et le RCREEE, et Resalliance, **lance une nouvelle édition des « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique en Méditerranée » dédiée à l'adaptation du secteur de la construction afin de récompenser les meilleures actions en la matière.**

Qui peut se porter candidat ?

Ce concours s'adresse aux entreprises, acteurs du secteur privé, collectivités territoriales, agences nationales, universités publiques, et aux ONG ayant mis en œuvre une action d'adaptation,

Ce concours concerne les territoires qui sont inclus dans **l'aire bioclimatique méditerranéenne de tout ou partie des pays suivants** : Albanie, Algérie, Autorité Palestinienne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine, Malte, Maroc, Monténégro, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie.



Quelles actions d'adaptation au changement climatique peuvent entrer dans le cadre de ce concours ?

Les actions doivent être **réalisées ou en cours de réalisation** (les projets non lancés ne pourront pas être jugés recevables) et présenter des **résultats** en termes d'adaptation au changement climatique **mesurables**.

Les actions doivent porter sur les bâtiments, les équipements, infrastructures et aménagements liés au secteur de la construction. Elles peuvent relever de différentes approches et typologies définies par la communauté internationale².

- ➔ *Solutions « grises » : A titre d'exemple, on peut citer : les actions d'aménagement urbains visant à améliorer le confort thermique estival ou la gestion des eaux pluviales, les actions de gestion intégrée des zones côtières, les actions d'adaptation des bâtiments, les actions visant à renforcer la robustesse des réseaux et infrastructures aux événements climatiques...*

² Classification des actions d'adaptation selon leur nature, développée dans le Livre Blanc de la Commission Européenne sur l'adaptation (SEC 2009 ; EEA Report No 3/2013) :

- les approches infrastructurelles « grises », qui regroupent des mesures d'intervention physique ou de construction faisant appel à des services d'ingénierie pour rendre les bâtiments et infrastructures qui sont essentiels au bien-être économique et social plus résistants aux phénomènes extrêmes ;
- les approches structurelles « vertes », qui contribuent à améliorer la résilience des écosystèmes et, tout en cherchant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation de l'écosystème et à restaurer les cycles de l'eau, utilisent les fonctions et services fournis par les écosystèmes afin d'aboutir à une solution d'adaptation plus rentable et parfois plus facile à mettre en œuvre qu'en comptant uniquement sur l'infrastructure grise ;
- les approches non structurelles « orange » (ou approches douces), dans le cadre desquelles sont conçues et mises en œuvre des politiques et des procédures, des contrôles relatifs à l'affectation des terres, la dissémination d'informations et des mesures d'incitations économiques afin de réduire ou de prévenir la vulnérabilité.

- ➔ *Solutions « vertes » - A titre d'exemple, on peut citer : les actions de rafraîchissement urbain basées sur les écosystèmes (sol, eau, végétation), les actions d'aménagement visant à favoriser les continuités écologiques, les actions visant à maîtriser la demande en eau potable ou à mobiliser des ressources alternatives, les actions contribuant à l'adaptation des pratiques agricoles et forestières au changement climatique...*
- ➔ *Solutions douces : A titre d'exemple, on peut citer : les programmes de recherche, d'observation territoriaux, les pratiques de nudge / de changement des horaires de travail, des audits « froid », les actions visant la formation/sensibilisation/l'engagement des acteurs et décideurs sur les territoires, les actions incitatives et/ou réglementaires, les actions visant l'intégration du changement climatique dans les politiques publiques...*

Il est possible pour un même candidat, s'il le souhaite, de présenter plusieurs dossiers de candidature.

Les études de cas proposées au concours doivent porter sur des bâtiments, des équipements, infrastructures et aménagements liés au secteur de la construction ayant été conçus ou rénovés de manière résiliente pour faire face à un ou plusieurs aléas naturels et climatiques : inondations, sécheresse, mouvements de terrain, avalanches, cyclones, tempêtes, grêles... un accent sera mis sur les actions portant sur l'adaptation aux fortes chaleurs.

Type de bâtiment éligible :

- ✓ Tout type de bâtiment public ou privé, résidentiel, tertiaire, commercial, industriel, culturel, de santé...
- ✓ Bâtiment localisé dans une zone exposée à au moins un aléa naturel et climatique, ayant, ou non, subi un dommage à la suite de l'occurrence d'un de ces aléas.
- ✓ Bâtiment livré ou démonstrateur déjà réalisé, avec réception entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2022.
- ✓ Construction nouvelle, reconstruction, extension ou rénovation globale, tout autre bâtiment (rénovation réversible)

Les bâtiments participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.

Quels sont les critères d'appréciation pris en compte ?

Les critères d'appréciation du dossier de candidature sont :

- les résultats en termes d'adaptation au changement climatique de l'action
- l'exemplarité dans la mise en œuvre de l'action d'adaptation
- la reproductibilité de l'action d'adaptation à d'autres territoires

- l'illustration des 10 principes d'adaptation proposée par la GABC - <https://globalabc.org/news/adaptation-du-secteur-du-batiment-au-changement-climatique-10-principes-pour-une-action>

Quels bénéfices associés à la participation au concours ?

La remise des Trophées se tiendra en mai 2023 à l'occasion d'une conférence organisée à Marrakech du 9 au 12 mai intitulé « meetMED week » organisée par MEDENER, le RCREEE en collaboration avec l'Agence Marocaine de l'Efficacité Energétique.

Les nominés (3 meilleurs dossiers) recevront un diplôme et bénéficieront d'un rayonnement national et international, au travers d'une large valorisation de l'ADEME (Agence de la transition écologique), appuyée par ses partenaires méditerranéens et internationaux, et notamment via :

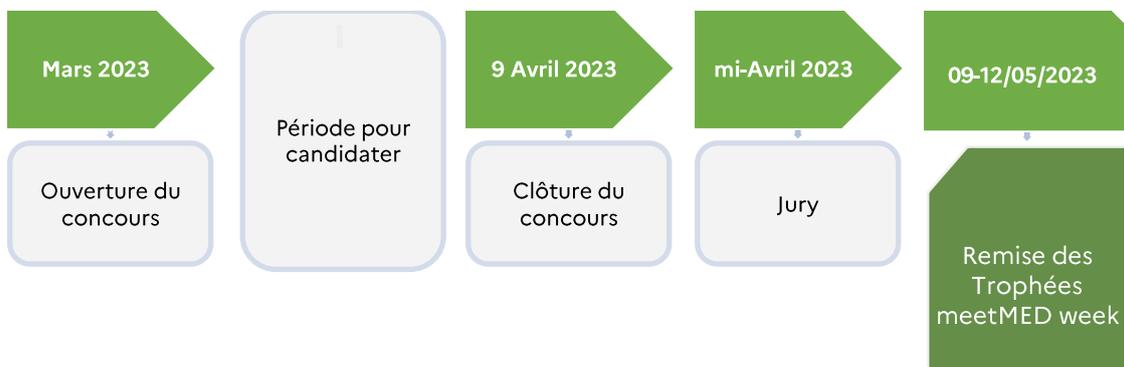
- un accompagnement par les partenaires des Trophées
- une invitation et une tribune à un colloque d'envergure internationale
- une valorisation internationale de l'action (actions presse, publication dédiée...)

Quelles sont les étapes de sélection des candidatures ?

La sélection des gagnants du concours (3 nominées et 1 lauréats) se déroule en 3 temps :

1. Un jury de recevabilité chargé de valider la recevabilité des candidatures
2. Un jury technique chargé de sélectionner parmi les dossiers de candidature les 3 meilleurs dossiers appelés « Nominés »
3. Le jury de désignation du lauréat chargé de sélectionner, parmi les 3 nominés, le « Lauréat » de l'édition

Quelles sont les dates clés du concours ?



Modalités de participation

1. Télécharger le dossier sur le site des Trophées (rubrique – Participez !) :

- www.medadapt-awards.com/participer/

2. Remplir le dossier de candidature, composé de la fiche-résumé et du formulaire

NB : Les dossiers devront obligatoirement être complétés en français ou en anglais.

3. Déposer sur le site internet des Trophées impérativement avant 22h00 le dimanche 09 avril 2023 (UTC-00:00) sur la page : www.medadapt-awards.com/participer/ les éléments du dossier de candidature :

- a) le dossier de candidature complété ;
- b) les éléments complémentaires légendés (carte ; photo ; images, liens vidéo...).

4. Valider le dépôt du dossier de candidature (après validation, un email de confirmation est automatiquement transmis au candidat à l'adresse email renseignée)

5. Si votre candidature est nominée, vous serez conviés à la remise des prix qui se tiendra dans le cadre des meetMED Week à Marrakech du 9 au 11 mai 2023.

Informations complémentaires

➔ Le retrait de l'appel à candidatures, du formulaire de candidature et du règlement du concours se fait par téléchargement gratuit à partir du site des Trophées :

- www.medadapt-awards.com

Toute demande de renseignement concernant les « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique en Méditerranée » peut être adressée à l'animation du concours soit via :

- email - contact@medadapt-awards.com
- formulaire de contact sur le site - www.medadapt-awards.com/contact